

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

Comité de Préviation de la Situation Alimentaire et Nutritionnelle (CPSA)

1^{ère} session de l'année 2022

Note de communication

Ouagadougou, le 29 Mars
2022

Les membres du Comité de Préviation de la Situation Alimentaire et nutritionnelle (CPSA), réunis les 28 et 29 Mars en sa première session de l'année 2022, après une série de présentations sur l'état de la situation alimentaire et nutritionnelle courante et projetée du pays, ont validé les résultats des différentes analyses ainsi que les bilans céréalier et alimentaire pour la période de consommation 2021-2022. Aux termes des travaux, le comité a fait le constat suivant :

(1) Les prix moyens des produits agricoles sont en hausse par rapport à l'année passée à la même période et à la moyenne quinquennale. Ainsi, pour le maïs, on note une hausse des prix de 51% et 39% respectivement par rapport à la moyenne quinquennale et à la même période de l'année passée. En ce qui concerne le sorgho et le mil, la hausse des prix est de 43% et 33% respectivement par rapport à la moyenne quinquennale et l'année passée à la même période.

Pour le prix du niébé des hausses de 49% et 38% sont observées respectivement par rapport à la moyenne quinquennale et à l'année passée à la même période.

Sur les marchés à bétail, les prix des petits ruminants ont connu une hausse par rapport à l'année passée à la même période. Pour le taureau, on enregistre une variation annuelle allant de 23 à 40% sur les marchés de Yilou et Guelwongo et une variation quinquennale de 34 à 37%.

Pour le bélier, on note une variation annuelle de 33 à 44% sur les marchés de Guelwongo et To et une variation quinquennale de 38 à 62% ;

Concernant le bouc, on enregistre une variation annuelle de 18 à 30% sur les marchés de Guelwongo et Ouaga-Tanghin et une variation quinquennale allant de 39 à 79%.

(2) Les superficies cérésières emblavées cette année connaissent une hausse de 3,63% par rapport à la campagne précédente. Cette augmentation des superficies serait consécutive aux efforts d'emblavures consentis avec un choix beaucoup plus orienté sur les céréales et un effort particulier sur le riz. Néanmoins, la production cérésièrè définitive, estimée à **4 661 140 tonnes**, enregistre une baisse de 10% par rapport à la campagne passée. Celle des cultures de rentes, de **1 451 144 tonnes** soit est en baisse de **19,54%** par rapport à la campagne passée et celle des autres cultures vivrières est de **693 458 tonnes** soit en baisse de **28,36%** par rapport à la campagne passée. Cette contre-performance de la campagne serait due aux chocs climatiques (longues séquences sèches, inondations, etc.) occasionnant une baisse généralisée

des rendements d'une part et d'autre part des pertes et abandons de superficies liées à l'insécurité.

(3) Sur le plan alimentaire, les céréales disponibles couvrent les besoins de consommation de la population pour l'année 2021-2022 à 93% et dégagent un déficit brut le plus profond des cinq dernières années, soit **539 364** tonnes. En prenant en compte le solde import-export, l'excédent net se situerait à **86 511** tonnes, soit un disponible apparent de **211 kg/hbt/an**. Cependant, des disparités existent entre les provinces et entre les ménages agricoles. En effet, 19 provinces sont déclarées déficitaires et 52% des ménages agricoles n'arriveront pas à couvrir les besoins céréaliers avec leur propre production et devront donc faire recours au marché pour combler leur déficit. En prenant en compte tous les produits végétaux et animaux disponibles, la disponibilité énergétique alimentaire par personne et par jour se situerait à **2 548 Kcal**.

(4) Les résultats du bilan fourrager en situation normale donnent un disponible fourrager de 20 970 144 tonnes de matières sèches (TMS) pour un besoin fourrager estimé à 18 479 285 TMS. Cependant, l'effet de l'insécurité (concentration du bétail dans les zones d'accueil des PDI et l'inaccessibilité de certains pâturages) a influencé négativement le bilan fourrager, ce qui donne un bilan fourrager déficitaire au niveau national de 50 744 TMS pour une période de pâture de 07 mois (Novembre à mai).

Au niveau provincial, le bilan fourrager se traduit comme suit :

- **neuf (09) provinces très déficitaires** ; il s'agit des provinces du Séno, du Soum, du Kadiogo, de Loroum, du Kouritenga, du Yagha, de l'Oudalan, de la Gnagna et de la Komondjari ;
- **dix (10) provinces déficitaires** ; il s'agit des provinces du Houet, du Koulpélgo, du Zoundweogo, de la Sissili, du Ganzourgou, du Bazèga, du Tuy, de l'Oubritenga, du Namentenga et de la Comoé ;
- **six (06) provinces en équilibre** ; il s'agit des provinces du Kompienga, du Kéné Dougou, de la Tapoa, du Bam, du Kourwéogo et du Boulgou ;
- **vingt (20) provinces excédentaires** ; il s'agit des provinces du Yatenga, du Nahouri, du Boulkièmdé, de la Kossi, du Passoré, du Sanmatenga, du Zondoma, du Ioba, du Mouhoun, du Ziro, du Gourma, du Nayala, du Poni, du Sanguié, des Balé, du Sourou, de la Bougouriba, de la Léraba, du Nounbiel et des Banwa.

(5) L'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans demeure préoccupant avec 9,7% qui souffrent de malnutrition aigüe. Onze (11) provinces sur les 35 enquêtées présentent une prévalence de malnutrition aigüe globale (MAG) au-dessus du seuil d'alerte de l'OMS (10%). Les régions du Centre (12,1%), du Nord (11,9%), du Plateau Central (11,3%), de la Boucle du Mouhoun (10,8%) et du Centre-Ouest (10,2%) présentent une prévalence de malnutrition aigüe globale (MAG) au-dessus du seuil d'alerte de l'OMS.

- (6) La situation humanitaire reste dominée par l'accroissement du nombre de personnes déplacées internes (PDI). En effet, à la date du 28 février 2022, le pays enregistre 1 814 283 personnes déplacées internes (PDI). Ces PDI qui sont accueillies dans 277 communes sont en majorité des enfants (61,30%) et des femmes (22,54%). Les régions qui accueillent le plus de PDI sont le Centre-Nord avec **35,9%**, le Sahel **31,7%**, le Nord **11,7%**, l'Est **8,6%**, et la Boucle du Mouhoun **3,5%**.
- (7) La situation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle issue de l'analyse du cadre harmonisé fait ressortir, en situation courante (mars à mai 2022), 21 provinces en phase minimale, 14 en phase 2 « sous pression », 09 en phase 3 « crise » (Séno, Oudalan, Yagha, Komondjari, Tapoa, Sanmatenga, Loroum, Yatenga et Sourou) et 01 en phase 4 « urgence » (Soum). La population en insécurité alimentaire et ayant besoin d'une assistance humanitaire immédiate (phase 3 à 5) est estimée à **2 366 447** personnes, dont **323 739** personnes en urgence. Ces populations qui représentent 11% de la population totale sont concentrées dans les régions du Sahel (22%), du Nord (17%) du Centre-Nord (16%) et de l'Est (15%).
- (8) L'insécurité alimentaire en période projetée (juin à aout 2022) pourrait connaître une dégradation marquée par l'augmentation des provinces en phase 4 de 1 à 5 avec le basculement des provinces de Seno, de l'Oudalan, du Yagha et de Loroum ; et l'augmentation des provinces en crise de 9 à 11 avec le basculement des provinces de Namentenga, du Bam, du Gourma et de la Gnagna. Au cours de cette période, le nombre de personnes en insécurité alimentaire (phase 3 à 5) pourrait atteindre **3 453 510** personnes, dont **628 464** personnes en urgence alimentaire (phase 4). Ces populations représenteront 16% de la population totale et seraient concentrées dans les régions du Sahel (20%), du Centre-Nord (17%), de l'Est (17%) et du Nord (16%).
- (9) Face à ce constat fait sur l'état de la situation alimentaire et nutritionnelle du pays, les membres du comité ont formulé les recommandations suivantes :

❖ **A l'endroit du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques et ses partenaires :**

1. Aider les éleveurs avec des noyaux reproducteurs pour reconstituer leur cheptel ;
2. Diligenter une étude pour évaluer les autres utilisations des céréales en dehors de la consommation humaine directe ;
3. Organiser les circuits de commercialisation des fourrages fauchés pour les rendre disponible au niveau des zones déficitaires ;
4. Développer un mécanisme spécifique de suivi-évaluation de la situation alimentaire et nutritionnelle dans les zones inaccessibles ;
5. Mettre en place des boutiques de vente d'aliments bétail dans les communes notamment celles marquées par un déficit fourrager ;
6. Suivre l'évolution du fourrage en saison sèche

❖ A l'endroit du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et ses partenaires :

7. Renforcer la mise en œuvre des interventions en situation d'urgence ;
8. Réaliser en urgence des SMART rapides chez les PDI au regard de leur nombre de plus en plus croissant.

❖ A l'endroit du Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire et ses partenaires :

9. Apporter une assistance humanitaire immédiate aux populations vulnérables identifiées, notamment dans les provinces en situation de crise en particulier dans les zones impactées par l'insécurité ;

❖ A l'endroit du Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement

10. Renforcer les actions de mobilisation des ressources en eau pour les activités de production agrosylvopastorale et halieutique.

Fait à Ouagadougou, le 29 Mars 2022